

CFPPA

De Vienne-Seyssuel

Centre de formation professionnelle et de promotion agricole

Lycée AGROTEC

De Vienne-Seyssuel

Etablissement agricole public

FORMATIONS

SUPÉRIEURES

BTSA - LICENCES PRO

ENVIRONNEMENT

GESTION DES EAUX

Alternance, formation continue, voie scolaire

**Imaginons ensemble
l'environnement
de demain !**



La Région 
Auvergne-Rhône-Alpes

L'EPLEFPA DE VIENNE-SEYSSUEL

Imaginons ensemble l'environnement de demain !

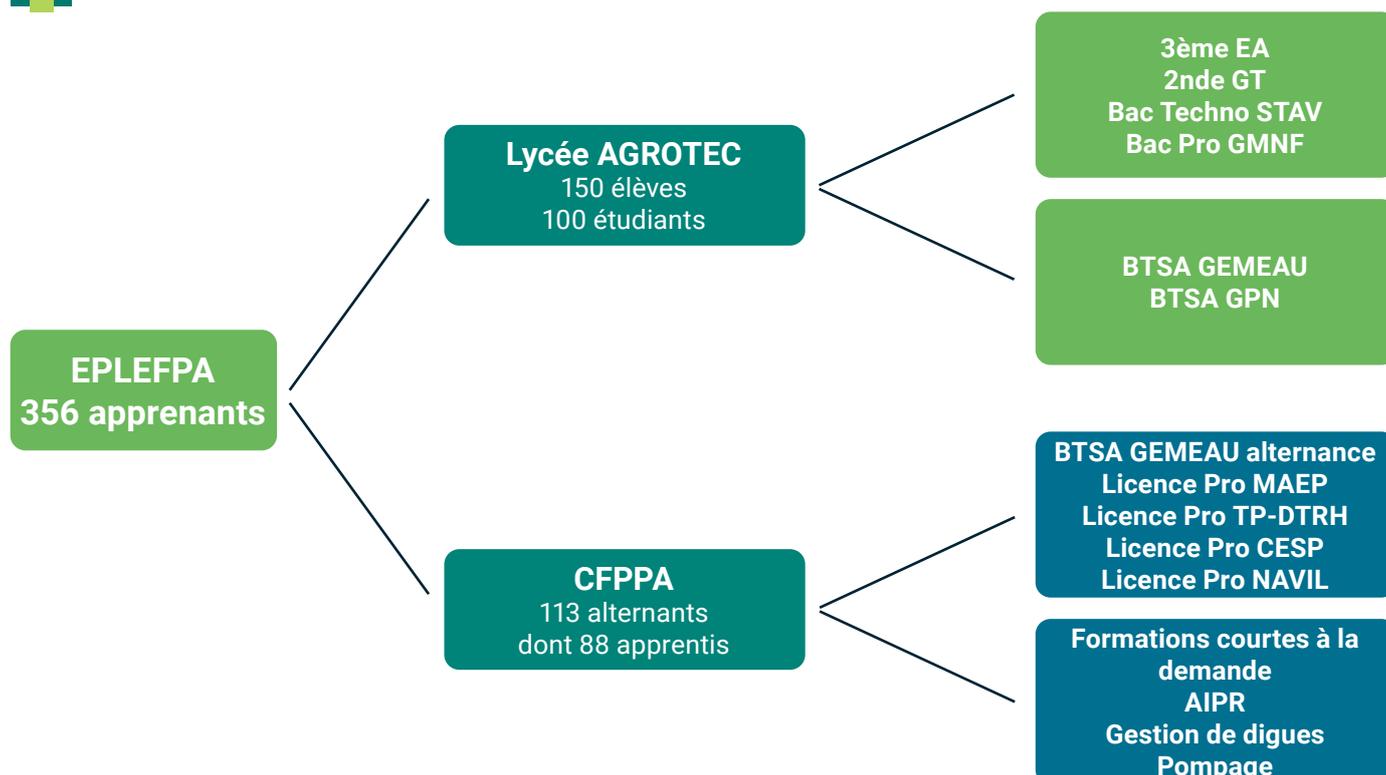


LES MISSIONS DE L'ENSEIGNEMENT AGRICOLE

- Assurer une formation générale, technologique et professionnelle initiale et continue.
- Participer à l'animation et au développement du territoire.
- Contribuer à l'insertion scolaire, sociale et professionnelle des jeunes et à l'insertion sociale et professionnelle des adultes.
- Contribuer aux activités de développement, d'expérimentation et d'innovation agricoles et agroalimentaires.
- Participer à des actions de coopération internationale, notamment en favorisant les échanges et l'accueil d'élèves, apprentis, étudiants, stagiaires et enseignants.



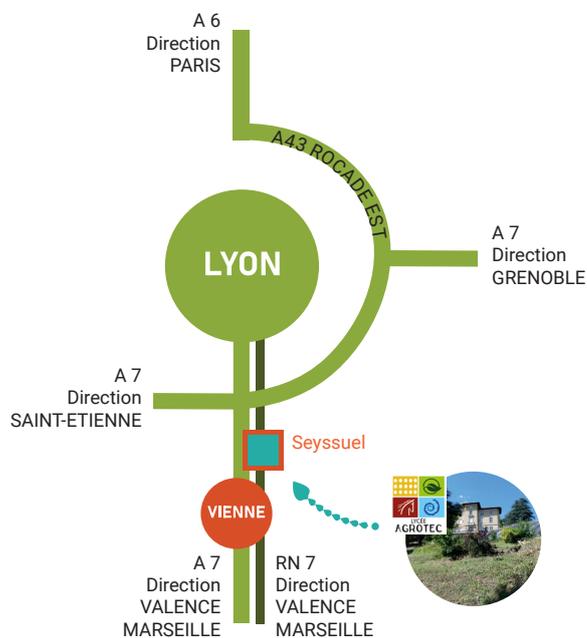
LE LYCÉE AGROTEC - CFPPA DE VIENNE-SEYSSUEL



EN IMAGES



PLAN D'ACCÈS



Lycée AGROTEC - CFPPA de Vienne-Seyssuel
 Vieux Chemin - Montée Bon Accueil
 38217 Vienne-Seyssuel
 Tel.: **04 74 85 18 63** - Email : **formations.agrotec@educagri.fr**
<https://vienne.educagri.fr/>



LE CFPPA DE VIENNE-SEYSSUEL

Imaginons ensemble l'environnement de demain !

Le CFPPA de Vienne-Seyssuel forme chaque année plus d'une centaine de personnes aux métiers de l'aménagement et de l'environnement. Il est nationalement reconnu pour la qualité de ses formations dans le domaine de l'aménagement hydraulique.



NOS FORMATIONS DIPLÔMANTES

► **BTSA Gestion et maîtrise de l'eau** (GEMEAU)

4 Licences professionnelles :

- **Travaux publics-Droit et technique des réseaux hydrauliques** (TP-DTRH)
- **Electro-Hydro-Mécanique en maintenance des systèmes de pompage** (CESP)
- **Milieus aquatiques et eaux pluviales** (MAEP)
- **Nature en ville** (NAVIL)

- Formations par la voie de l'alternance : contrat pro ou contrat d'apprentissage
- Formation continue
- sous statut étudiant
(En fonction du type de formation choisie)

↳ Conditions tarifaires : nous contacter



NOS FORMATIONS COURTES

- **AIPR** - Attestation d'intervention à proximité des réseaux
► **AUTRES FORMATIONS À LA CARTE** → consulter le centre de formation

↳ Conditions tarifaires : nous contacter



NOS ENGAGEMENTS

Suivre les cursus de formation du CFPPA de Vienne-Seyssuel, c'est miser sur un enseignement de qualité et en adéquation avec les besoins des entreprises pour trouver rapidement du travail.

- **Des formateurs qualifiés**
- **Un fort réseau d'entreprises partenaires**
- **Des interventions assurées par des vacataires professionnels**
- **Un accompagnement individualisé**
- **Des installations à la pointe de la technologie**



NOS INSTALLATIONS SPÉCIFIQUES



- 1 - Le hangar hydraulique
- 2 - Laboratoire de chimie de l'eau
- 3 - Le hall hydraulique



NOS LOCAUX SPÉCIFIQUES



- 1 - Les salles informatiques
(3 + 2 classes mobiles)
- 2 - Le CDI-CDR



GESTION ET MAÎTRISE DE L'EAU (GEMEAU)

Imaginons ensemble l'environnement de demain !



TAUX DE RÉUSSITE

- 2020 : 76,2 %
- 2019 : 94,4 %



TAUX DE SATISFACTION

- ▶ Non connu à ce jour



INSERTION PROFESSIONNELLE

- ▶ A 6 mois : 100 %



LIEU DE FORMATION

- ▶ Lycée AGROTEC de Vienne-Seyssuel (38)



DURÉE DE LA FORMATION

- ▶ 24 mois



CONDITIONS D'AMMISSION

- ▶ BAC validé
- BAC Général (orientation scientifique)
- BAC technologique (STAV, STL, STI...)
- BAC professionnel (LCQ, HE, GPPE, TP...)

INSCRIPTION SUR LA PLATEFORME

<https://www.parcoursup.fr/>



DÉLAI D'ACCÈS À L'ACTION

- ▶ 8 jours ouvrés



COORDONNATEURS

- ▶ Marie-Laure CHOMEL, Alban CREMILLIEU



CONTACT

- ▶ formations.agrotec@educagri.fr

FORMATION INITIALE SCOLAIRE

Egalement accessible par la voie de l'alternance

LES OBJECTIFS VISÉS

- Réaliser un diagnostic technico-économique et environnemental d'un projet d'aménagement hydraulique.
- Établir une proposition technique et financière d'un projet d'aménagement hydraulique.
- Optimiser le fonctionnement d'un équipement ou d'un système hydrotechnique.
- Mobiliser des compétences professionnelles dans la gestion des installations urbaines et agricoles (Eau potable, assainissement, aménagements de rivières, étude de bassin versant...).

POUR QUELS MÉTIERS ?

- Conducteur(trice) de station de traitement des eaux
- Technicien(ne) en hydraulique urbaine
- Technico-commercial en équipements hydrauliques
- Chargé(e) de mission hydrologie
- Responsable d'un système d'exploitation d'eau
- Conseiller(ère) en irrigation



CONTENU DE LA FORMATION

Dispositif d'évaluation : épreuves terminales et épreuves en cours de formation (CCF)

Modalités pédagogiques : cours théoriques, travaux pratiques, sorties terrain

En formation initiale : périodes de stage réparties sur les 2 années, en complément des semaines de cours

ARCHITECTURE DE LA FORMATION	Horaire global sur les 2 ans*	Coefficient
DOMAINE COMMUN		
Ouverture sur le monde :		
• M21 - Organisation économique sociale et juridique	87 h	
• M22 - Techniques d'expression, de communication, d'animation et de documentation	174 h	
• M23 - Langue vivante	116 h	
Activités pluridisciplinaires du domaine commun		
• M31 - EPS	87 h	Points ≥ 10
DOMAINE PROFESSIONNEL		
Projet de formation et professionnel :		
• M11 - Accompagnement du projet personnel et professionnel	87 h	
Traitement des données et informatique		
• M41 - Traitement des données	72,5 h	3
• M42 - Technologie de l'information et du multimédia	43,5 h	3
Connaissances scientifiques, techniques, économiques et réglementaires liées au secteur professionnel		
• M51 - Eau, Territoires, Sociétés et Aménagement Hydraulique	101,5 h	3
• M52 - Ressources en eau et aménagements hydrauliques	159,5 h	3
• M53 - Systèmes hydro-techniques	101,5 h	3
• M54 - Projets d'équipements hydro-techniques	116 h	6
• M55 - Equipement d'un système hydraulique pluri-technique	101,5 h	6
• M56 - Géomatique et topométrie	58 h	6
• M57 - Conception et dessin assisté par ordinateur	58 h	6
• M58 - Conduite d'opérations techniques	116 h	6
• M61 - Stage(s) - concerne les BTSA par voie scolaire	12 à 16 semaines	12
Activités pluridisciplinaires du domaine professionnel		
	150 h	
Initiative locale		
• M71 - Module d'initiative locale : systèmes de pompage, SIG, travaux publics, ISO 1400	87 h	Points ≥ 10

NOS ATOUTS

- Des équipements professionnels uniques
- Un accompagnement au projet personnel et professionnel
- Un réseau de partenaires professionnels croissant
- Une poursuite d'étude possible avec **4 licences sur site** :

- MAEP
- TP-DTRH
- CESP
- NAVIL



La Région
Auvergne-Rhône-Alpes

Lycée AGROTEC de Vienne-Seyssuel
Vieux Chemin - Montée Bon Accueil - 38217 Vienne-Seyssuel
Tel.: **04 74 85 18 63** - Email : formations.agrotec@educagri.fr - <https://vienne.educagri.fr/>



GESTION ET MAÎTRISE DE L'EAU (GEMEAU)

Imaginons ensemble l'environnement de demain !



TAUX DE RÉUSSITE

- 2020 : 93,9 %
- 2019 : 92 %



TAUX DE SATISFACTION

- ▶ Non connu à ce jour



INSERTION PROFESSIONNELLE

- ▶ A 6 mois : 100 %



LIEU DE FORMATION

- ▶ CFPPA de Vienne-Seyssuel (38)



DURÉE DE LA FORMATION

- ▶ 24 mois



CONDITIONS D'AMMISSION

- ▶ BAC validé
- BAC Général (orientation scientifique)
- BAC technologique (STAV, STL, STI...)
- BAC professionnel (LCQ, HE, GPPE, TP...)

INSCRIPTION SUR LA PLATEFORME

<https://www.parcoursup.fr/>

- Formation continue

SUR DOSSIER ET ENTRETIEN



DÉLAI D'ACCÈS À L'ACTION

- ▶ 8 jours ouvrés



RESPONSABLE PÉDAGOGIQUE

- ▶ Sophie BRUDER, Directrice du CFPPA



CONTACT

- ▶ cfppa.vienne@educagri.fr

FORMATION PAR LA VOIE DE L'ALTERNANCE

- Contrat Pro
- Contrat d'apprentissage

FORMATION CONTINUE

Egalement accessible par la voie initiale scolaire

LES OBJECTIFS VISÉS

- Réaliser un diagnostic technico-économique et environnemental d'un projet d'aménagement hydraulique.
- Établir une proposition technique et financière d'un projet d'aménagement hydraulique.
- Optimiser le fonctionnement d'un équipement ou d'un système hydrotechnique.
- Mobiliser des compétences professionnelles dans la gestion des installations urbaines et agricoles (Eau potable, assainissement, aménagements de rivières, étude de bassin versant...).

POUR QUELS MÉTIERS ?

- Conducteur(trice) de station de traitement des eaux
- Technicien(ne) en hydraulique urbaine
- Technico-commercial en équipements hydrauliques
- Chargé(e) de mission hydrologie
- Responsable d'un système d'exploitation d'eau
- Conseiller(ère) en irrigation



CONTENU DE LA FORMATION

Dispositif d'évaluation : épreuves terminales et épreuves en cours de formation (CCF)

Modalités pédagogiques : cours théoriques, travaux pratiques, sorties terrain

Modalités de l'alternance : par période de 3 à 4 semaines centre de formation/entreprise (40 semaines en entreprise)

ARCHITECTURE DE LA FORMATION	Horaire global sur les 2 ans*
DOMAINE COMMUN	
Ouverture sur le monde :	
• M21 - Organisation économique sociale et juridique	72 h
• M22 - Techniques d'expression, de communication, d'animation et de documentation	140 h
• M23 - Langue vivante	72 h
• M31 - EPS	72 h
DOMAINE PROFESSIONNEL	
Projet de formation et professionnel :	
• M11 -Accompagnement du projet personnel et professionnel	40 h
Traitement des données et informatique	
• M41 - Traitement des données	72 h
• M42 - Technologie de l'information et du multimédia	38 h
Connaissances scientifiques, techniques, économiques et réglementaires liées au secteur professionnel	
• M51 - Eau, Territoires, Sociétés et Aménagement Hydraulique	72 h
• M52 - Ressources en eau et aménagements hydrauliques	148 h
• M53 - Systèmes hydro-techniques	72 h
• M54 - Projets d'équipements hydro-techniques	178 h
• M55 - Equipement d'un système hydraulique pluri-technique	110 h
• M56 - Géomatique et topométrie	38 h
• M57 - Conception et dessin assisté par ordinateur	34 h
• M58 - Conduite d'opérations techniques	122 h
Initiative locale	
• M71 - Module d'initiative locale : systèmes de pompage, SIG, travaux publics, ISO 1400	70 h
Total	1350 h

NOS ATOUTS

- Des équipements professionnels uniques
- Un accompagnement au projet personnel et professionnel
- Un réseau de partenaires professionnels croissant
- Une poursuite d'étude possible avec **4 licences sur site :**

- MAEP
- TP-DTRH
- CESP
- NAVIL



La Région
Auvergne-Rhône-Alpes

CFPPA (Centre de formation professionnelle et de promotion agricole) de Vienne-Seyssuel
Vieux Chemin - Montée Bon Accueil - 38217 Vienne-Seyssuel
Tel. **04 74 85 18 63** - Email : cfppa.vienne@educagri.fr - <https://vienne.educagri.fr/>



GESTION ET PROTECTION DE LA NATURE (GPN)

Imaginons ensemble l'environnement de demain !



TAUX DE RÉUSSITE

- 2020 : 100 %
- 2019 : 78,3 %



INSERTION PROFESSIONNELLE

- ▶ Non connue à ce jour



LIEUX DE FORMATION

- ▶ Lycée AGROTEC de Vienne (38)



DURÉE DE LA FORMATION

- ▶ 24 mois



CONDITIONS D'AMMISSION

- ▶ BAC validé
- BAC Général
- BAC technologique (STAV)
- BAC professionnel (GMNF)

Autres formations : nous consulter

Inscription sur la plateforme

<https://www.parcoursup.fr/>



COORDONNATEURS

- ▶ Marie TRIPIER, Raphaël BARLOT



CONTACT

- ▶ formations.agrotec@educagri.fr

FORMATION SOUS STATUT ETUDIANT

Voie initiale scolaire

LES OBJECTIFS VISÉS

- Contribuer à la production des diagnostics et expertises naturalistes.
- Participer à des démarches de concertation et de médiation dans un territoire.
- Conduire une opération de génie écologique et une action d'animation du public.
- Contribuer à la conception de projets de gestion environnementale et d'éducation à l'environnement.
- Conduire des projets de gestion, de valorisation et de préservation de la nature.

POUR QUELS MÉTIERS ?

- Assistant.e études et conseils en aménagement écologique
- Technicien.ne "nature en ville" en collectivité territoriale
- Assistant.e chargé.e d'études ou de projets biodiversité
- Eco-conseiller.e dans les organismes parapublics
- Médiateur.trice à l'environnement



CONTENU DE LA FORMATION

Dispositif d'évaluation : épreuves terminales et épreuves en cours de formation (CCF)

Modalités pédagogiques : cours théoriques, travaux pratiques, sorties terrain

DOMAINES ET MODULES	Horaire global sur les 2 ans
DOMAINE COMMUN	
Ouverture sur le monde :	
• M21 - Organisation économique sociale et juridique	87 h
• M22 - Techniques d'expression, de communication, d'animation et de documentation	174 h
• M23 - Langue vivante	116 h
Activités pluridisciplinaires du domaine commun	24 h
• M31 - EPS	87 h
DOMAINE PROFESSIONNEL	
Projet de formation et professionnel :	
• M11 - Accompagnement du projet personnel et professionnel	87 h
Traitement des données et informatique	
• M41 - Traitement des données	72,5 h
• M42 - Technologie de l'information et du multimédia	43,5 h
Connaissances scientifiques, techniques, économiques et réglementaires liées au secteur professionnel	
• M51 - Expertises naturalistes	217 h
• M52 - Gestion de la nature et concertation territoriale	116 h
• M53 - Opération de génie écologique	145 h
• M54 - Animation d'un public	101,5 h
• M55 - Démarche de projet d'aménagement et de valorisation des espaces naturels	101,5 h
• M56 - Mise en oeuvre de projets de gestion, de valorisation et de préservation de la nature	130,5 h
• M61 - Stage(s) - concerne les BTS par voie scolaire	12 à 16 semaines
Activités pluridisciplinaires du domaine professionnel	150 h
Initiative locale	
• M71 - Module d'initiative locale : - Compétences cartographiques - Maîtrise des procédures de financement	87 h

NOS ATOUTS

- Un cadre d'étude exceptionnel (parc arboré de 3 ha)
- Un réseau de partenaires ancré sur le territoire
- Accompagnement à l'insertion professionnelle
- Des interventions sur le territoire viennois
- De nombreux projets commandés par des professionnels
- Deux M.I.L (Modules d'Initiatives Locales) uniques à AGROTEC et professionnalisants
- Une poursuite d'étude possible avec **2 licences sur site :**
 - ▶ Milieux Aquatiques et Eaux Pluviales (MAEP)
 - ▶ Nature en ville (NAVIL)



La Région
Auvergne-Rhône-Alpes

Lycée AGROTEC de Vienne
Vieux Chemin - Montée Bon Accueil - 38217 Vienne-Seyssuel
Tel.: **04 74 85 18 63** - Email : formations.agrotec@educagri.fr - <https://vienne.educagri.fr/>



Travaux publics

DROIT & TECHNIQUE DES RÉSEAUX HYDRAULIQUES (TP-DTRH)

Imaginons ensemble l'environnement de demain !



— université
— lumière
— LYON 2

La
Martinière
Ouvriers



TAUX DE RÉUSSITE

► Réussite 2020 : 100 %



TAUX DE SATISFACTION

► Non connu à ce jour



INSERTION PROFESSIONNELLE

► A 6 mois : 100 %



LIEUX DE FORMATION

► CFPPA de Vienne-Seyssuel (38)

► Lycée La Martinière (69)

Partenariat Université Lumière Lyon 2



DURÉE DE LA FORMATION

► 12 mois



CONDITIONS D'AMMISSION

- BAC +2 validé
- L2 scientifique
- BTS du domaine du B.T.P ou Géomètre
- BTSA GEMEAU
- DUT Génie Civil

PRÉINSCRIPTION SUR LE SITE

<https://ecandidat.univ-lyon2.fr>

Sélection sur dossier et sur entretien



DÉLAI D'ACCÈS À L'ACTION

► 8 jours ouvrés



RESPONSABLE PÉDAGOGIQUE

► Benoit BARDY, formateur hydraulique

FORMATION PAR LA VOIE DE L'ALTERNANCE

- Contrat Pro
- Contrat d'apprentissage

SOUS STATUT ÉTUDIANT

FORMATION CONTINUE

LES OBJECTIF VISÉS

- Participer à l'analyse et à la conception de projets hydrauliques : budget, ressources humaines et matérielles, obligations contractuelles.
- Utiliser et compléter un dossier de consultation des entreprises afin de répondre aux appels d'offre.
- Préparer, organiser et piloter des chantiers linéaires ou la réalisation de réseaux enterrés secs ou humides.
- Gérer des équipes pluridisciplinaires et des prestataires associés.

POUR QUELS MÉTIERS ?

- Conducteur.trice de travaux
- Gestionnaire de production
- Chargé.e d'études techniques
- Chef.fe de projets
- Assistant.e de services techniques



CONTACT

► cfppa.vienne@educagri.fr

CONTENU DE LA FORMATION

Dispositif d'évaluation : contrôle continu

Modalités pédagogiques : cours théoriques, travaux pratiques, sorties terrain

Modalités de l'alternance : 4 semaines en centres de formation / 5 à 6 semaines en entreprise

UNITÉS D'ENSEIGNEMENT	HORAIRE GLOBAL	CRÉDITS
Management et communication	74 h	6
Environnement législatif	126 h	12
Techniques de base	126 h	12
Techniques spécifiques études et projets	74 h	6
Projet tuteuré	150 h	6
Stage professionnel (Inclus dans la période en entreprise pour les contrats pro et les alternants)	16 semaines	13

La licence professionnelle valide l'obtention de 60 crédits (E.C.T.S)

NOS ATOUTS

- Des équipements professionnels uniques
- Un enseignement de qualité dispensé par des professionnels
- Un accompagnement au projet personnel et professionnel
- Un réseau de partenaires professionnels croissant

NOS PARTENAIRES



CFPPA (Centre de formation professionnelle et de promotion agricole) de Vienne-Seyssuel
Vieux Chemin - Montée Bon Accueil
38217 Vienne-Seyssuel
Tel.: **04 74 85 18 63** - Email : cfppa.vienne@educagri.fr - <https://vienne.educagri.fr/>



LICENCE PROFESSIONNELLE-Diplôme de niveau 6



Chargé.e de projets pour la maintenance des systèmes de pompage

ELECTRO-HIDRO-MÉCANIQUE (CESP)

Imaginons ensemble l'environnement de demain !



TAUX DE RÉUSSITE

- Réussite 2020 : 100 %



TAUX DE SATISFACTION

- Non connu à ce jour



INSERTION PROFESSIONNELLE

- A 6 mois : 100 %



LIEUX DE FORMATION

- CFPPA de Vienne-Seyssuel (38)
- Lycée Galilée de Vienne (38)
- IUT Lyon 1 (69)



DURÉE DE LA FORMATION

- 12 mois



CONDITIONS D'AMMISSION

- BAC +2 validé
- L2 scientifique
- BTS spécialité technologique
- DUT spécialité technologique
- VAE ou VAP
- Salariés en formation continue

PRÉINSCRIPTION SUR LE SITE

<https://ecandidat.univ-lyon1.fr>

Sélection sur dossier et sur entretien



DÉLAI D'ACCÈS À L'ACTION

- 8 jours ouvrés



RESPONSABLE PÉDAGOGIQUE

- Benoit BARDY, formateur hydraulique

FORMATION PAR LA VOIE DE L'ALTERNANCE

- Contrat Pro
- Contrat d'apprentissage

FORMATION CONTINUE

LES OBJECTIFS VISÉS

- Maîtriser des compétences scientifiques (hydraulique, électrotechnique, automatique, technologie mécanique, anglais) nécessaires à la compréhension des systèmes de pompage
- Utiliser des techniques de maintenance utiles pour maîtriser la sûreté de fonctionnement de ces systèmes
- Maîtriser des notions en techniques de vente permettant la commercialisation de ces équipements.

POUR QUELS MÉTIERS ?

- Chargé.e d'affaire ou d'étude
- Conducteur.trice de travaux
- Responsable de maintenance
- Technico-commercial.e spécialisé.e



CONTACT

- cfppa.vienne@educagri.fr

CONTENU DE LA FORMATION

Dispositif d'évaluation : contrôle continu

Modalités pédagogiques : cours théoriques, travaux pratiques, sorties terrain

Modalités de l'alternance : 38 semaines en entreprise et 14 semaines de cours /TD/TP en centre de formation. Alternance d'environ 3 semaines de formation suivies de 6 semaines en entreprise.

UNITÉS D'ENSEIGNEMENT	HORAIRE GLOBAL	CRÉDITS
Bases en Electro-hydraulique	110 h	9
Etude de projets des systèmes de pompage	100 h	8
Installation des unités de pompage	102 h	8
Commercialisation des équipements de pompage et communication	64 h	6
Maintenance des équipements	92 h	8
Projet tuteuré	150 h	6
Stage professionnel (Inclus dans la période en entreprise pour les contrats pro et les alternants)	16 semaines	13

La licence professionnelle valide l'obtention de 60 crédits (E.C.T.S)

NOS ATOUTS

- Des équipements professionnels uniques
- Un enseignement de qualité dispensé par des professionnels
- Un accompagnement au projet personnel et professionnel
- Un réseau de partenaires professionnels croissant

NOS PARTENAIRES



CFPPA (Centre de formation professionnelle et de promotion agricole) de Vienne-Seyssuel
Vieux Chemin - Montée Bon Accueil
38217 Vienne-Seyssuel
Tel.: **04 74 85 18 63** - Email : cfppa.vienne@educagri.fr - <https://vienne.educagri.fr/>



Chargé.e de projets

MILIEUX AQUATIQUES ET EAUX PLUVIALES (MAEP)

Imaginons ensemble l'environnement de demain !



TAUX DE RÉUSSITE

► Réussite 2020 : 95 %



TAUX DE SATISFACTION

► Non connu à ce jour



INSERTION PROFESSIONNELLE

► A 6 mois : 100 %



LIEUX DE FORMATION

► CFPPA de Vienne-Seyssuel (38)

► Université Lumière Lyon 2 à Bron (69)



DURÉE DE LA FORMATION

► 12 mois



CONDITIONS D'AMMISSION

► BAC +2 validé

- L2
- BTS
- DUT
- VAE ou VAP
- Salariés en formation continue

Dans les domaines de l'aménagement, de la géographie, des bio-sciences, du génie civil, du génie biologique, des métiers de l'eau, des travaux publics, de la gestion et protection de la nature

PRÉINSCRIPTION SUR LE SITE

<https://ecandidat.univ-lyon2.fr>

Sélection sur dossier et sur entretien



DURÉE DE LA FORMATION

► 8 jours ouvrés



RESPONSABLE DE FORMATION

► Sophie BRUDER - Directrice du CFPPA

FORMATION PAR LA VOIE DE L'ALTERNANCE

- Contrat Pro
- Contrat d'apprentissage

OU STATUT ETUDIANT

FORMATION CONTINUE

LES OBJECTIFS VISÉS

- Maîtriser les outils du diagnostic de l'état et de l'évolution des écosystèmes.
- Utiliser les outils informatiques de géolocalisation et de systèmes d'information géographique.
- Maîtriser les outils législatifs et réglementaires liés à la protection des espaces naturels.
- Connaître les acteurs et les enjeux de la gestion des espaces naturels.
- Assurer le suivi sur le terrain des actions de protection des milieux.
- Maîtriser les techniques de traitement et de gestion des eaux pluviales.

POUR QUELS MÉTIERS ?

- Technicien.ne de rivière
- Chargé.e d'études techniques
- Chef.fe de projet
- Assistant.e ingénieur
- Assistant.e de services techniques



CONTACT

► cfppa.vienne@educagri.fr

CONTENU DE LA FORMATION

Dispositif d'évaluation : contrôle continu

Modalités pédagogiques : cours théoriques, travaux pratiques, sorties terrain

Modalités de l'alternance : par blocs de 3 à 4 semaines

UNITÉS D'ENSEIGNEMENT	HORAIRE GLOBAL
Modules de mise à niveau	30 h
Bassin versant et hydrosystèmes	120 h
Gestion des milieux aquatiques	120 h
Techniques spécifiques	250 h
Projet tuteuré en entreprise	250 h
Stage professionnel (Inclus dans la période en entreprise pour les contrats pro et les alternants)	16 semaines

La licence professionnelle valide l'obtention de 60 crédits (E.C.T.S)

NOS ATOUTS

- Des équipements professionnels uniques
- Un enseignement de qualité dispensé par des professionnels
- Un accompagnement au projet personnel et professionnel
- Un réseau de partenaires professionnels croissant



LE FORCÈVEMENT AGRICOLE
**L'AVENTURE
DU VIVANT**
Avec les métiers d'agriculture et de la forêt



La Région Auvergne-Rhône-Alpes

CFPPA (Centre de formation professionnelle et de promotion agricole) de Vienne-Seysuel
Vieux Chemin - Montée Bon Accueil
38217 Vienne-seyssuel
Tel.: **04 74 85 18 63** - Email : cfppa.vienne@educagri.fr - <https://vienne.educagri.fr/>



Métiers de l'aménagement, du territoire et de l'urbanisme

NATURE EN VILLE (NAVIL) - OUVERTURE 2020

Imaginons ensemble l'environnement de demain !



TAUX DE RÉUSSITE

► Non connu à ce jour



TAUX DE SATISFACTION

► Non connu à ce jour



INSERTION PROFESSIONNELLE

► Non connue à ce jour



LIEUX DE FORMATION

- CFPPA de Vienne-Seyssuel (38)
- Université Lumière Lyon 2 à Bron (69)
- CFPH Lyon-Ecully (69)



DURÉE DE LA FORMATION

► 12 mois



CONDITIONS D'AMMISSION

- BAC +2 validé
- L2 dans les domaines de la géographie et de l'aménagement
- BTS dans les domaines de la nature et du paysage
- Professionnels des bureaux d'études
- Professionnels techniques des collectivités

PRÉINSCRIPTION SUR LE SITE

<https://ecandidat.univ-lyon2.fr>

Sélection sur dossier et sur entretien



DÉLAI D'ACCÈS À L'ACTION

► 8 jours ouvrés



RESPONSABLE PÉDAGOGIQUE

► Raphaël BARLOT, Enseignant aménagement

FORMATION PAR LA VOIE DE L'ALTERNANCE

- Contrat Pro
- Contrat d'apprentissage

OU STATUT ETUDIANT

FORMATION CONTINUE

LES OBJECTIFS VISÉS

- Produire un diagnostic du potentiel de la nature en ville (climat, sol, topographie, biosphère) en fonction du contexte territorial et réglementaire, à différentes échelles.
- Mettre en œuvre des solutions d'aménagement écologiques et durables (en particulier gestion différenciée et intégrée, trames écologiques en ville, projets d'agriculture urbaine ou de phytoremédiation des sols).
- Conseiller / animer pour prendre en compte la santé et le bien-être dans l'aménagement et la planification.
- Prendre en compte et faciliter la participation des usagers.
- Assurer le suivi sur le terrain des actions de protection des milieux.
- Conseiller et faire de la médiation dans les démarches de protection, de valorisation, de gestion de la nature en ville auprès des acteurs du territoire.

POUR QUELS MÉTIERS ?

- Assistant.e études et conseils en aménagement écologique
- Technicien.ne "nature en ville" en collectivité territoriale
- Assistant.e chargé.e d'études ou de projets biodiversité
- Eco-conseiller.e dans les organismes par publics
- Médiateur.trice à l'environnement



CONTACT

► cfppa.vienne@educagri.fr

CONTENU DE LA FORMATION

Dispositif d'évaluation : contrôle continu

Modalités pédagogiques : cours théoriques, travaux pratiques, sorties terrain

Modalités de l'alternance : 17 semaines de cours/projet tuteuré et 35 semaines en entreprise

En formation initiale : périodes de stage réparties de septembre à août, en complément des semaines de cours

UNITÉS D'ENSEIGNEMENT	HORAIRE GLOBAL	CRÉDITS
Remise à niveau	35 h	9
Analyse du contexte territorial	80 h	6
Diagnostic du potentiel environnemental	80 h	6
Gestion de la nature en ville	70 h	6
Aménagements avec la nature en ville	135 h	12
Projet tuteuré - en entreprise	150 h	10
- Stage - Apprentissage	16 semaines 35 semaines	20

La licence professionnelle valide l'obtention de 60 crédits (E.C.T.S)

ILS NOUS FONT CONFIANCE

GRAND LYON
la métropole

Le PASSE
JARDINS

pistyles

Chapost

commune de
Chapost

VILLE DE
LYON



LE DÉPARTEMENT AGRICOLE
**L'AVENTURE
DU VIVANT**
LES MÉTIERS GRANDEUR NATURE

LE DÉPARTEMENT AGRICOLE
Auvergne-Rhône-Alpes
MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE
L'ALIMENTATION

La Région
Auvergne-Rhône-Alpes

CFPPA (Centre de formation professionnelle et de promotion agricole) de Vienne-Seyssuel
Vieux Chemin - Montée Bon Accueil
38217 Vienne-Seyssuel
Tel.: **04 74 85 18 63** - Email : cfppa.vienne@educagri.fr - <https://vienne.educagri.fr/>



Qu'est-ce que

L'ALTERNANCE ?



Vous voulez vous former tout en bénéficiant de l'expertise du monde professionnel :

Le contrat d'apprentissage vous est accessible si vous avez entre 16 et 29 ans

**Le contrat de professionnalisation vous est accessible si vous avez entre 16 et 25 ans
ou 26 ans et plus si vous êtes demandeur d'emploi**

LE PRINCIPE

Votre temps est partagé entre études et travail en échange d'une rémunération qui est calculée sur la base d'un pourcentage du SMIC. Celle-ci diffère selon votre âge et votre parcours.

€ RÉMUNÉRATION EN CONTRAT D'APPRENTISSAGE

% du SMIC	année 1	année 2	année 3
16-17 ans	27%	39%	55%
18-20 ans	43%	51%	67%
21-25 ans	53%	61%	78%
26 ans et plus	100%	100%	100%

Applicable depuis le 1er janvier 2019

€ RÉMUNÉRATION EN CONTRAT PRO

% du SMIC	
Moins de 21 ans	au moins 65% du SMIC
21 à 25 ans révolus	au moins 80% du SMIC
26 ans et plus	salaire minimum conventionnel de branche si plus favorable

Applicable depuis le 1er janvier 2019



LA DURÉE DU CONTRAT

- Contrat établi pour la durée du cycle de formation
- Durée variable de 6 mois à 3 ans selon le type de profession et la qualification préparée



LES HORAIRES

- Temps de travail équivalent à celui des autres salariés de l'entreprise
- L'employeur doit permettre à l'apprenti de suivre les cours théoriques professionnels
- Temps de formation équivalent au temps de travail en entreprise avec la même rémunération



LES ÉTAPES

- ▶ Vous choisissez votre domaine de formation et vous mettez en recherche d'une entreprise.

ATTENTION : vous devez être en recherche active dès le printemps et ne pas vous décourager devant les refus !

- ▶ L'entreprise désigne le maître d'apprentissage qui vous accompagnera durant toute la formation.

- ▶ Vous vous inscrivez dans un Centre de formation par apprentissage.

- ▶ Le contrat d'apprentissage ou de professionnalisation est rempli et signé en 3 exemplaires originaux :

- par vous-même (si mineur, votre représentant légal)
- par l'employeur
- par le CFA Régional ou le Centre de formation

Inscrivez-vous aux

MERCREDIS DE L'APPRENTISSAGE
auprès du CFPPA de vienne-Seyssuel

10 février

17 mars

14 avril

02 juin

07 juillet

de 13 h 30 à 17 h

Nous vous accompagnons dans vos démarches !



Nolwenn Capron - Chargée de vie de centre
Port. 06 47 00 72 49



LES ENGAGEMENTS DE L'APPRENTI

- S'investir totalement dans sa formation
- Obligation de présence en cours et en entreprise
- Respecter l'organisation de la formation (horaires, calendrier de formation) et prendre soin des lieux et du matériel mis à sa disposition
- Obligation de respecter le RI de l'établissement
- S'investir dans l'équipe professionnelle en entreprise
- Effectuer les missions qui lui sont confiées par l'employeur
- Respecter le mode de fonctionnement de l'entreprise
- Appliquer les consignes de santé et sécurité au travail
- Tenir à jour le livret électronique d'apprentissage



LES ABSENCES ET LES RETARDS

L'apprenti est tenu de suivre les cours du centre de formation avec assiduité et l'employeur est tenu de vérifier son assiduité aux cours. L'absence de l'apprenti au Centre de formation équivaut à une absence en entreprise; celle-ci doit donc être justifiée.

En cas d'absence non justifiée au cours théorique en centre de formation, l'employeur pourra user de son pouvoir disciplinaire au même titre que les autres salariés de l'entreprise.

En tant que salarié, l'apprenti est assujéti aux règles de l'entreprise et doit respecter les horaires de travail en centre de formation. Les retards doivent être impérativement signalés au centre de formation et à l'employeur et faire l'objet d'un justificatif.

Les retards sont comptabilisés et s'ils deviennent récurrents, l'apprenti s'expose aux mêmes mesures que pour les absences.



LES CONGÉS

L'apprenti a droit aux congés payés légaux soit 5 semaines de congés payés par an. L'employeur peut décider de la période.

Pour la préparation de ses épreuves, l'apprenti a droit à un congé supplémentaire de 5 jours ouvrables dans le mois qui les précède (pour les apprentis de l'enseignement supérieur, il est fractionné pour s'adapter au contrôle continu). Ces jours s'ajoutent aux congés payés et sont rémunérés.



LES AIDES

► La carte nationale des apprentis

Pour les jeunes apprentis en alternance, parmi les aides financières possibles, il y a une carte d'étudiant des métiers.

→ Accès aux logements universitaires, réductions pour les transports, la restauration ou les activités sportives.

► Les aides de la Région Auvergne-Rhône-Alpes

RDV sur le site de la [Région ARA](#)

→ Financement de l'équipement professionnel et informatique (jusqu'à 150€)

→ Aide au permis (200€)

→ Bourse à la mobilité

→ Carte SNCF illico solidaire

► L'exonération des frais de scolarité

Contrat d'apprentissage : aide Région à travers les CFA

Contrat de professionnalisation : frais seront pris en charge par l'OPCA, l'Organisme Paritaire Collecteur Agréé

► Les aides personnelles au logement (APL, ALS)

RDV sur le site de la CAF

► L'aide Mobili-Jeune, Loca-Pass, garantie Visale

RDV sur le site Action Logement

► Foyer de jeunes travailleurs

Cette aide concerne essentiellement les apprentis qui ne sont pas parvenus à obtenir un logement. Ils peuvent y trouver des chambres à louer avec des loyers modestes.

► Les aides des OPCO

Pour les apprentis du secteur privé, les Opérateurs de compétences peuvent prendre en charge sous certaines conditions :

→ Le 1er équipement

→ Frais annexes (restauration et hébergement)

UNE QUESTION ?

Adressez-vous au secrétariat
du **CFPPA**
Vienne-seyssuel



04 74 85 18 63 (taper 2)

Vous souhaitez vous orienter vers un autre métier ou valoriser votre expérience professionnelle : vous pouvez accéder à la formation professionnelle continue

LE PRINCIPE

La formation professionnelle continue s'adresse à un public de **salariés** ou de **demandeurs d'emploi** qui souhaitent reprendre des études, pour se professionnaliser ou se reconverter.

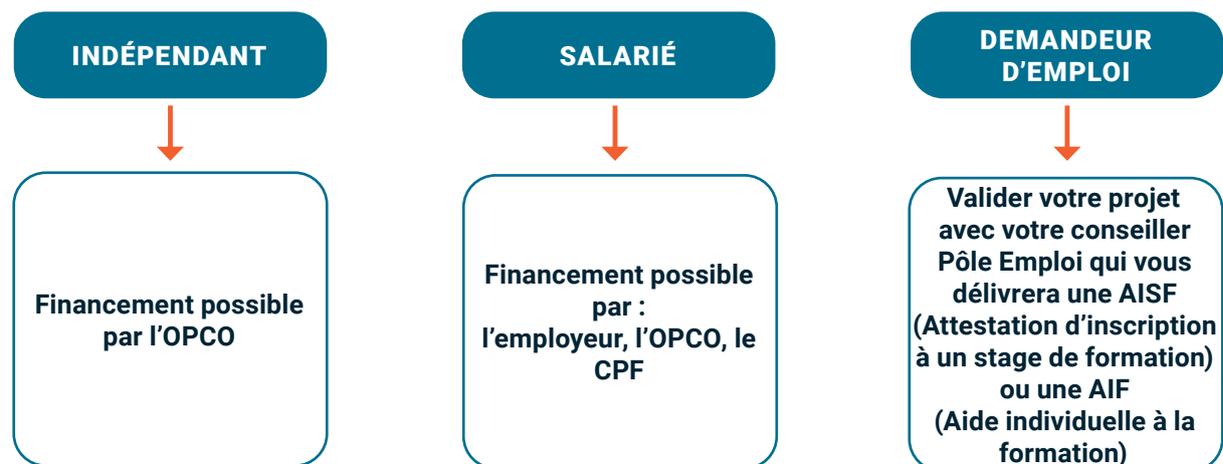
Quelque soit votre âge, vous aurez le statut de stagiaire de la formation continue et non celui d'étudiant. A la fin, le diplôme obtenu est identique et a la même valeur.

1 LE CHOIX DE FORMATION

Contactez le Centre de formation pour prendre des renseignements et connaître la procédure d'admission.

2 LE FINANCEMENT

Demande de devis auprès du centre de formation.



3 L'INSCRIPTION

Déposer votre dossier d'inscription auprès du Centre de formation.

4 SUIVI ADMINISTRATIF ET FINANCIER

Le Centre de formation vous délivrera les documents administratifs.



LES FORMATIONS COURTES

Imaginons ensemble l'environnement de demain !

- Nous analysons votre besoin
- Nous imaginons le meilleur dispositif
- Nous déployons des solutions spécifiques
- Nous apportons un parcours de formation individualisé à chaque personnel



NOS FORMATIONS

► **AIPR** - Attestation d'intervention à proximité des réseaux

Depuis le 1er Janvier 2018, **la formation AIPR est devenue obligatoire.**

- Pour les **concepteurs** et les **encadrants**, c'est-à-dire les employés chargés du suivi du projet et de sa préparation administrative et technique, au moins l'un des travailleurs de ces équipes doit disposer de l'**AIPR**.
- Pour la catégorie des **opérateurs**, qui désigne les salariés intervenant sur des chantiers situés à proximité des réseaux en tant qu'opérateurs d'engins ou dans le cadre de travaux urgents, la loi diffère. En effet, l'ensemble des opérateurs d'engins et des personnels intervenants en urgence sur des opérations de terrassement ou des chantiers en approche des réseaux aériens doivent être titulaires de l'**AIPR**.

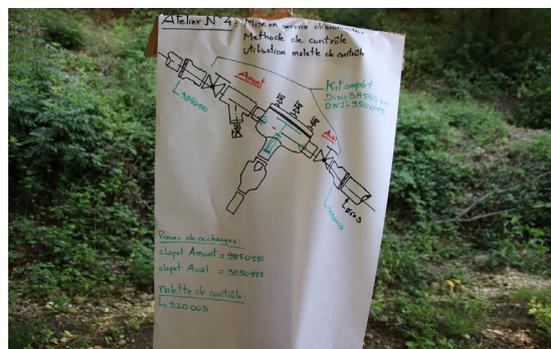
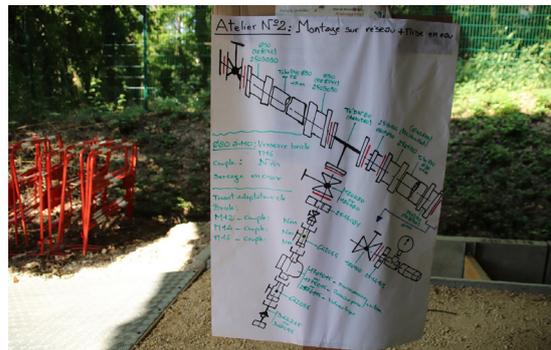
↳ Conditions tarifaires : nous contacter

► **FORMATIONS À LA CARTE**

- Dispositions législatives et réglementaires applicables aux gestionnaires des ouvrages hydrauliques de type barrage en terre
- Hygiène et microbiologie en agroalimentaire
- Usage et mise en situation des raccords en eau
- La gestion des équipements hydrauliques : Maintenance et entretien des installations
- La gestion et la distribution de l'eau : Notions de base et pratique de l'hydraulique

↳ Conditions tarifaires : nous contacter

FORMATION POUR L'ENTREPRISE SFERACO



RESTAURATION

BTSA Voie scolaire	1er trimestre	2ème trimestre	3ème trimestre	Total
DEMI-PENSION Forfait 5 jours	250,12 €	189,47 €	189,47 €	629,06 €
DEMI-PENSION Forfait 4 jours	225,11 €	170,52 €	170,52 €	566,15 €
Coût copies Rapports Assurance stage	119 €			

BTSA ALTERNANCE Contrat d'apprentissage Contrat Pro Formation continue	Forfait semaine
Tarif UFA-CFPPA	18,10 €

- Possibilité de restauration le lundi, mardi, mercredi et jeudi soir : 3,09 € /coût repas (non compris dans le forfait semaine).
- La facturation est établie tous les trimestres.

LICENCE PRO ALTERNANCE Contrat d'apprentissage	Forfait repas
Tarif UFA-CFPPA	4,75 €

- La facturation est établie tous les trimestres.

LICENCE PRO ALTERNANCE Contrat Pro Formation continue Formation initiale	Forfait repas
Tarif UFA-CFPPA	4,75 €

- Vous bénéficiez d'une carte de restauration que vous alimentez par avance.

Les apprentis du secteur privé peuvent bénéficier d'une prise en charge par les OPCO de la branche professionnelle et qui sera déduite directement de la facture.

Applicable depuis janvier 2020

HÉBERGEMENT

- Pas de possibilité d'hébergement sur site.
- Partenariat avec L'Office HLM de Vienne, ADVIVO.
- Liste de loueurs à disposition.

COTISATIONS ANNUELLES

FOYER Lycée AGROTEC	5 € (Participation obligatoire)
ALESA (Association des élèves et étudiants)	15 € (Participation facultative)
APE (Association des parents d'élèves)	10 € (Participation facultative)
UNSS (Association sportive)	18 € (Participation facultative)



L'ALESA, L'ASSOCIATION DES LYCÉENS, ETUDIANTS, STAGIAIRES ET APPRENTIS

Elle gère le foyer et organise un certain nombre d'activités pendant l'année : théâtre, sorties, rencontres sportives, activités de plein air auxquelles élèves et étudiants peuvent participer si leur cotisation est à jour.



BOURSE NATIONALE

Possibilité d'obtention, sur critères sociaux, d'une bourse pour les **étudiants Post-Bac**. La demande est à faire auprès du **CROUS** de l'Isère, lors de l'inscription sur **PARCOURSUP**.

